

Orapi

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Higashi
106, cours Charlemagne
CS 40207
69286 Lyon cedex 02
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Orapi

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Orapi,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Orapi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Dépréciation des goodwill

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2022, la valeur nette des <i>goodwill</i> du groupe s'élève à K€ 36 922. Ces <i>goodwill</i> sont issus de regroupements d'entreprises réalisés par achats de filiales ou de fonds de commerce.</p> <p>Le groupe effectue au moins une fois par an à la clôture de l'exercice, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié, un test de perte de valeur de ses <i>goodwill</i> alloués par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Ces UGT représentent les zones géographiques.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces <i>goodwill</i> est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et compte tenu de la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, comme indiqué dans la note 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces dernières nécessitent l'utilisation par la direction d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations notamment en matière de prévisions de ventes futures et de rentabilité.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et avons principalement orienté nos travaux sur :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ l'examen de la cohérence des prévisions de ventes et d'EBITDA des cinq prochaines années avec les données prévisionnelles issues du dernier plan à cinq ans établi par la direction et soumis au conseil de surveillance ;▶ l'analyse de la cohérence des prévisions avec les perspectives de marché et avec l'historique des performances commerciales et de rentabilité du groupe ;▶ la vérification arithmétique des calculs associés aux analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur élaborés par l'entreprise et présentés dans l'annexe aux comptes consolidés. <p>Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/ 815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel, du format d'information électronique unique européen. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect pour les raisons suivantes : la version XHTML des comptes consolidés ne nous a pas été communiquée.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Orapi par votre assemblée générale du 22 avril 2011.

Au 31 décembre 2022, nos cabinets étaient dans la douzième année de leur mission sans interruption.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 7 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa Girardet

ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Perlier

GROUPE ORAPI
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022
En milliers d'euros

	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Produits des activités ordinaires	226 623	229 600
Achats consommés et variation de stocks	-111 617	-120 303
Charges externes	-35 455	-35 307
Charges de personnel	-57 420	-56 006
Impôts et taxes	-2 731	-2 505
Autres produits et charges opérationnels courants	426	562
EBITDA*	19 828	16 042
Dotations aux amortissements	-12 023	-11 737
Dotations aux provisions	586	279
Résultat Opérationnel courant	8 390	4 584
Autres produits et charges opérationnels	-1 263	-1 727
Résultat opérationnel	7 128	2 857
Produits de trésorerie	31	22
Coût de l'endettement financier brut	-5 972	-1 544
Coût de l'endettement financier net	-5 941	-1 521
Autres produits et charges financiers	-75	-141
Charge d'impôt	-717	-267
Résultat net de l'ensemble consolidé	394	927
Résultat net (Part des intérêts ne donnant pas le contrôle)	199	121
Résultat net (Part du Groupe)	195	805
Nombre d'actions existantes	6 520 309	6 511 022
Résultat net (Part du Groupe) par actions en euros	0,03	0,12
Nombre d'actions maximales après les levées	6 520 309	6 511 022
Résultat net dilué (Part du Groupe) par action en euros	0,03	0,12

*EBITDA = Résultat Opérationnel courant + Dotations aux Amortissements et Provisions

GROUPE ORAPI
Etat consolidé du résultat global total au 31 décembre 2022
En milliers d'euros

	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Résultat Net de l'ensemble consolidé	394	927
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	714	53
Couverture de flux de trésorerie	0	0
ID sur couverture de flux de trésorerie et autres	0	0
Total des éléments recyclables en résultat	714	53
Ecarts actuariels - effet SORIE	258	824
ID sur écarts actuariels - effet SORIE	-68	-213
ID sur changement de méthode calcul IDR IRFS IC	153	0
Frais d'augmentation de capital nets d'IS	0	0
Frais financiers d'émission d'emprunt 2020	-982	0
Total des éléments non recyclables en résultat	-639	612
Total des éléments recyclables et non recyclables en résultat	75	665
Résultat global total	469	1 592
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>468</i>	<i>1 584</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>1</i>	<i>8</i>

GROUPE ORAPI
Bilan consolidé au 31 décembre 2022
En milliers d'euros

ACTIFS	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Goodwill	37 703	36 922
Autres immobilisations incorporelles	6 344	6 299
Actifs au titre des droits d'utilisation	27 073	25 681
Immobilisations corporelles	19 828	22 171
Actifs financiers non courants	2 601	2 573
Participations dans les entreprises associées	0	0
Impot différé actif	1 184	774
ACTIFS NON COURANTS	94 731	94 421
Stocks	31 884	36 512
Clients	35 537	39 094
Autres créances courantes	11 725	12 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 766	9 069
ACTIFS COURANTS	89 912	96 929
Actifs détenus en vue de la vente	0	
TOTAL ACTIFS	184 643	191 350

PASSIFS	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Capital	6 605	6 644
Primes, réserves, report à nouveau	52 299	53 057
Reserve de conversion	-481	-463
Résultat (part du Groupe)	195	805
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	<i>58 617</i>	<i>60 043</i>
<i>Intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>1 044</i>	<i>1 054</i>
CAPITAUX PROPRES	59 661	61 097
Dettes financières à plus d'un an	18 341	19 211
Passifs de location non courants	22 432	20 489
Provisions	3 892	2 758
Impot différé passif	937	728
Autres dettes non courantes	301	264
PASSIFS NON COURANTS	45 904	43 450
Dettes financières à moins d'un an	2 708	2 492
Dettes auprès des factors	13 564	16 510
Passifs de location courants	5 003	5 833
Fournisseurs	38 514	42 692
Impôt exigible courant	671	431
Autres dettes courantes	18 523	18 845
PASSIFS COURANTS	78 984	86 804
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	94	0
TOTAL PASSIFS	184 643	191 350

GROUPE ORAPI
Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31/12/2022
En milliers d'euros

Tableau des flux de trésorerie consolidé	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat de l'ensemble consolidé	394	927
Amortissements et provisions (cf. Détail 1)	12 301	12 242
Variation des impôts différés	-283	-56
Plus values de cession nettes d'impôts	373	14
Intérêts financiers nets au titre des contrats de location	642	830
Capacité d'autofinancement	13 427	13 957
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (cf. Détail 2)	3 814	-4 618
Total Flux de trésorerie lié à l'activité	17 241	9 339
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-6 844	-8 263
Cession d'immobilisations	242	98
Variation nette des actifs financiers non courants	5 509	-296
Variation des dettes sur immobilisations	-75	-96
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	0	0
Total flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 168	-8 557
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires société mère	0	0
Augmentation de capital en numéraire net frais	28	203
Emissions d'emprunts	0	1 973
Remboursements emprunts	-36 626	-1 691
Variation dettes auprès des factors	-744	2 946
Loyers payés au titre des contrats de location	-6 385	-6 340
Total flux de trésorerie lié aux opérations de financement	-43 727	-2 909
Variation de Trésorerie	-27 654	-2 127
Trésorerie d'ouverture	37 851	10 835
Concours bancaires d'ouverture	-485	-697
Trésorerie d'ouverture	37 366	10 138
Trésorerie de clôture	10 835	9 069
Concours bancaires de clôture	-697	-1 000
Trésorerie de clôture	10 138	8 069
Variation de trésorerie	-27 228	-2 069
Variations du cours des devises	426	58

Détail Tableau des Flux Groupe Orapi

Détail Tableau des Flux	31 décembre 2021	31 décembre 2022
<i>Détail 1 Amortissements et provisions</i>		
Amortissements	12 521	12 403
Variation nette Provisions risques et charges	-220	-161
Total détail 1	12 301	12 242
<i>Détail 2 Variation besoin en fonds de roulement</i>		
Variation stock	3 497	-4 628
Variation clients	5 583	-3 513
Variations fournisseurs	-5 367	4 262
Variations autres créances	3 630	-654
Variation autres dettes et autres dettes à plus d'un an	-3 528	-84
Total détail 2	3 814	-4 618

GROUPE ORAPI
Tableau d'évolution des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022
En milliers d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions auto contrôle	Ecart de Conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres Totaux
Au 31 décembre 2020 retraité*	6 598 219	6 598	42 194	10 834	-461	-1 248	57 917	839	58 756
Augmentation (diminution) de capital et réserves	6 286	6	21	1			28		28
Dividendes versés							0		0
Ecart de conversion						714	714	6	720
Résultat de l'exercice				195			195	199	394
Valorisation des options accordées							0		0
Effets des Variations de périmètre				0			0	0	0
Autres mouvements				132	-368		-236	1	-236
Au 31 décembre 2021	6 604 505	6 605	42 215	11 161	-829	-534	58 618	1 044	59 661
Augmentation (diminution) de capital et réserves	39 029	39	160	4			203		203
Dividendes versés							0	-123	-123
Ecart de conversion						53	53	3	56
Résultat de l'exercice				805			805	121	927
Valorisation des options accordées							0		0
Effets des Variations de périmètre				0			0	0	0
Autres mouvements				565	-201		364	8	372
Au 31 décembre 2022	6 643 534	6 644	42 375	12 535	-1 030	-481	60 043	1 054	61 097

Annexes aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2022

du Groupe ORAPI

(Données chiffrées en milliers d'euros)

Présentation de la société	8
1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation	8
1.1 Principes généraux	8
1.2 Résumé des jugements et estimations significatifs	9
1.3 Périmètre et méthode de consolidation	11
1.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères	12
1.5 Immobilisations incorporelles et goodwill	13
1.6 Actifs au titre des droits d'utilisation et passifs de location (norme IFRS 16 « Contrats de location »)	14
1.7 Immobilisations corporelles	14
1.8 Prix de revient des immobilisations	15
1.9 Suivi de la valeur des actifs immobilisés	15
1.10 Instruments financiers dérivés	16
1.11 Actifs financiers	16
1.12 Actifs destinés à être cédés	17
1.13 Stocks et travaux en cours	17
1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
1.15 Capitaux propres consolidés et actions propres	18
1.16 Régime de retraite et autres avantages sociaux à long terme	19
1.17 Provisions et passifs éventuels	20
1.18 Emprunts et dettes financières	21
1.19 Passifs financiers	21
1.20 Juste valeur des instruments financiers	21
1.21 Produits des activités ordinaires	22
1.22 Résultat opérationnel courant	22
1.23 Autres produits et charges opérationnels	22
1.24 Coût de l'endettement financier net – Autres produits et charges financiers	22
1.25 Impôt	22
1.26 Résultat par action	23
2 Principaux événements de l'exercice	24
2.1 Activité dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19	24
2.2 Activité dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne	24
2.3 Restructuration Financière d'ORAPI : résultat des bons de souscription d'actions et levée de l'option d'achat des ORA2	24
2.3.1 Résultats des bons de souscription d'actions	25
2.3.2 Levée de l'option des ORA2	25
3 Notes relatives au bilan	26
3.1 Périmètre de consolidation à la clôture	26
3.2 Goodwill	27
3.3 Contrats de location : détail des droits d'utilisation d'actifs	27
3.4 Immobilisations incorporelles	28
3.5 Immobilisations corporelles	28
3.6 Dépréciation des actifs non courants	29
3.7 Actifs et passifs détenus en vue de la vente	29
3.8 Actifs financiers	30
3.9 Stocks	31
3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie	31
3.11 Capitaux propres	32
3.12 Dividendes payés et proposés	32
3.13 Provisions	33
3.14 Passifs financiers	36
3.15 Gestion des risques et instruments financiers	38

4	Notes relatives au compte de résultat.....	40
4.1	Impacts application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »	40
4.2	Autres produits et charges opérationnels courants.....	41
4.3	Autres produits et charges opérationnels	41
4.4	Le coût de l'endettement financier net.....	41
4.5	Impôt sur les sociétés	41
4.6	Frais de recherche et développement.....	42
4.7	Résultat par action et résultat dilué par action	43
4.8	Transaction avec les parties liées	43
4.9	Honoraires des Commissaires aux Comptes	44
5	Information sectorielle	45
5.1	Information par secteur géographique de l'exercice 2022.....	45
5.2	Information par secteur géographique de l'exercice 2021.....	46
6	Informations.....	48
6.1	Engagements hors bilan : nantissements, cautions et garanties	48
6.2	Autres engagements hors bilan.....	49
6.3	Effectifs	49
6.4	Attribution d'actions gratuites	49
6.5	Événements postérieurs à la clôture.....	50

Présentation de la société

Orapi SA, société-mère du Groupe Orapi, est une société anonyme de droit français et dont le siège social est situé 25, rue de l'Industrie – 69200 VENISSIEUX, France. Orapi SA est une société cotée au compartiment C sur le marché Euronext Paris.

La société conçoit, fabrique et commercialise les solutions et produits techniques nécessaires :

- A l'Hygiène, générale (sols, surfaces, ...) et spécialisée (linge, CHR, milieux médicaux, ...)
- Au Process, afin d'entretenir et maintenir matériel et machines dans tous les secteurs d'activité.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui ont été arrêtés par le Directoire le 14 mars 2023 et qui seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du 29 avril 2023.

1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

1.1 Principes généraux

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Orapi sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32002R1606&from=FR>), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (000 €) sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Orapi SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année (ci-après désigné comme "le Groupe"). Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs enregistrés à la juste valeur.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels relatifs à l'exercice 2021, après la prise en compte ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2022 :

- Modification d'IAS 16 – Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue ;
- IFRS 3 – Mise à jour des références au cadre conceptuel ;
- Modification d'IAS 37 – Contrats déficitaires : coûts de réalisation d'un contrat ;
- Améliorations annuelles – Cycle 2018-2020.

Décision de l'IFRIC portant sur les coûts d'implémentation, de configuration et de personnalisation des logiciels en mode SaaS (accord de cloud – « Software as a Service ») :

L'IFRS IC a publié en avril 2021 une décision relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode SaaS (Software as a Service). Elle vient clarifier le traitement comptable de ces coûts qui doivent être présentés :

- Soit en immobilisations incorporelles en application d'IAS 38 dans le cas où le client obtient le contrôle d'une ressource logicielle,
- Soit en charges sur la période où les services de cloud sont fournis dans le cas où le service n'est pas distinct des services SaaS
- Soit en charges à réception des services quand ces derniers ne sont pas distincts des services SaaS.

Les contrats Saas du groupe Orapi ne confèrent pas le contrôle d'un droit d'utilisation (IFRS16) ou d'une immobilisation incorporelle (IAS38), ils sont par conséquent considérés comme des contrats de services.

Les coûts d'implémentations des logiciels Saas sont donc comptabilisés en charges, et lorsque les prestations sont non distinctes de l'accès au logiciel, ces charges sont constatées au fur et à mesure que le service est reçu.

Les analyses réalisées sur les périodes antérieures au titre de l'application de la décision IFRS IC relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode SaaS (Software as a Service) n'ont pas d'impact matériel et n'ont pas conduit à un retraitement.

1.2 Résumé des jugements et estimations significatifs

Utilisation d'estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

Dépréciation des goodwill

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill au moins une fois par an à la clôture de l'exercice, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié lors d'une clôture intermédiaire. Ceci nécessite une estimation de la valeur recouvrable, généralement assise sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les goodwill sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice et définisse un certain nombre d'hypothèses notamment en matière de prévisions de ventes futures et de marges d'exploitation en découlant et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour

calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans la note « Goodwill ».

Comptabilisation des actifs d'impôts différés

Le Groupe ne comptabilise des actifs d'impôts différés que s'il est probable qu'il disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. A chaque clôture, la valeur comptable des actifs d'impôts différés fait l'objet d'une réestimation afin, d'une part d'apprécier à nouveau la valeur comptable des actifs d'impôts différés comptabilisés et non apurés, et d'autre part d'apprécier si les actifs d'impôts différés non comptabilisés au cours des exercices antérieurs peuvent l'être à cette clôture.

Indemnités de départs à la retraite et Autres Avantages Postérieurs à l'Emploi

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, taux de rotation du personnel et d'augmentation des engagements sociaux. De plus amples détails sont communiqués dans la Note « Provisions ». cf. §3.13

Dépréciation des stocks

Les règles de dépréciation des stocks du Groupe Orapi sont basées sur une analyse de la rotation historique des ventes et des informations opérationnelles disponibles à la date d'arrêté des comptes.

RFA et coopérations commerciales à percevoir de la part des fournisseurs

Les achats effectués auprès de certains fournisseurs donnent lieu à une estimation de RFA (inconditionnelles, ou conditionnelles en fonction d'objectifs d'achats) et de montants liés à des coopérations commerciales.

A chaque clôture, le Groupe procède à une estimation des produits à recevoir de ses fournisseurs au titre des remises de fin de période et/ou accords de coopération commerciale. Cette estimation est établie sur la base des engagements figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs, des réalisations à date et, le cas échéant, des projections de réalisations futures jusqu'à l'échéance contractuelle.

Provisions pour litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges ou situations contentieuses en matière commerciale qui relèvent du cours normal de son activité. Le groupe peut faire l'objet de demandes d'indemnisation dont les montants sont significatifs. Les risques identifiés font l'objet de provisions pour risques et charges dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

Exposition au changement climatique

L'exposition actuelle du groupe Orapi aux conséquences du changement climatique à court terme est limité. Par conséquent, aucun impact à ce titre n'a été pris en compte dans les états financiers au 31 Décembre 2022.

1.3 Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle de la société mère sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération et les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert du contrôle effectif et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

L'ensemble des filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Intégration globale

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Participation dans une entreprise associée

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'entreprise associée est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer une influence notable sur l'entité.

Le Groupe Orapi ne détient aucune participation minoritaire dans une entreprise associée, dont l'activité économique est exercée sous son influence notable.

Regroupement d'entreprises

IFRS 3 révisée a modifié les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charges.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un *goodwill* complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du *goodwill* complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du *goodwill* partiel, seule méthode applicable.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le *goodwill* ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en *goodwill* lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

IFRS 3 révisée a modifié le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis dans le cas de la méthode du *goodwill* partiel, à leur juste valeur dans le cas de la méthode du *goodwill* complet.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont présentés de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Orapi. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts ne donnant pas le contrôle induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession au compte de résultat sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

A la date de clôture, les montants des principaux postes du bilan des sociétés où sont comptabilisés des intérêts ne donnant pas le contrôle ne sont pas significatifs.

1.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les états financiers des filiales ont été convertis en euros conformément à IAS 21 en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan, autres que les éléments de capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

La variation de conversion mentionnée dans les capitaux propres résulte de l'utilisation historique de ces différents taux.

L'impact des variations de change sur les prêts et dettes à caractère financier entre les sociétés du groupe est comptabilisé dans les variations de conversion des capitaux propres, lorsque ces éléments monétaires font partie de l'investissement net d'Orapi SA dans ses activités à l'étranger au sens d'IAS 21.

Tout *goodwill* provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger par une société étrangère et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

1.5 Immobilisations incorporelles et goodwill

Goodwill

Les *goodwill* sont évalués conformément à la note 1.2.

Les *goodwill* ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, comme décrit en note "Suivi de la valeur des actifs immobilisés". En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en Autres produits et Charges Opérationnels.

Les *goodwill* négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, en Autres Produits et Charges Opérationnels, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à :

- Des logiciels achetés qui sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 an à 5 ans ;
- Des marques qui sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont dépréciées en cas de perte de valeur ou amorties sur la durée d'utilité de l'actif ;
- Un droit d'utilisation et de représentation des marques acquises, non amorti ;
- Un contrat de distribution exclusive amorti sur une durée de 19 ans ;
- Des relations clients amortissables sur des durées de 9 à 20 ans.

Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à IAS 36.

Coûts de Recherche & Développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel seulement si le Groupe Orapi peut démontrer que la faisabilité technique, les perspectives de vente et l'évaluation fiable sont assurées.

1.6 Actifs au titre des droits d'utilisation et passifs de location (norme IFRS 16 « Contrats de location »)

Le Groupe Orapi a appliqué la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 selon la méthode rétrospective simplifiée.

Les contrats de location, à l'exception de ceux entrant dans le champ des exemptions prévues par la norme IFRS 16, sont comptabilisés au bilan, dès la mise à disposition de l'actif sous-jacent des contrats, avec la constatation à l'actif d'un droit d'utilisation et au passif d'une obligation locative (passif de location).

Au compte de résultat, la charge de loyers de ces contrats de location est remplacée par une charge d'amortissements liée au droit d'utilisation dans le résultat opérationnel et par une charge d'intérêts financiers liée à la dette de location.

Les principaux contrats de location pour lesquels le Groupe est preneur sont des baux immobiliers, des contrats de location de véhicules et d'engins de manutention et dans une moindre mesure de matériels informatiques.

Le Groupe a choisi de ne pas reconnaître de droits d'utilisation d'actifs et de dettes financières de location pour les contrats de location court terme (d'une durée ne dépassant pas un an) et/ou les contrats de location concernant des actifs de faible valeur. Dans les deux cas, les loyers futurs relatifs à ces engagements ne sont pas matériels au 31 décembre 2022. Pour ces contrats, les loyers restent comptabilisés en charges opérationnelles et les flux de trésorerie liés à leur paiement sont présentés dans les flux de trésorerie liés à l'activité dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

Les taux d'actualisation sont déterminés par zone géographique et par catégorie d'actifs en fonction du taux d'emprunt marginal du Groupe ou des entités preneuses à la date de commencement des contrats. Ces taux d'actualisation sont également déterminés en tenant compte des durées résiduelles des contrats.

Les principaux taux d'actualisation utilisés sont pour les baux immobiliers de 2.8% en Europe, 7.5% en Asie et 5.5% au Canada et pour les véhicules et engins de manutention de 4% en Europe.

En valeur, les contrats de location sont essentiellement constitués par des biens immobiliers (bureaux, usines et entrepôts), pour lesquels la durée d'amortissement des agencements est en cohérence avec la durée retenue dans le calcul des droits d'utilisation.

La durée des baux commerciaux appliquée correspond à leur période exécutoire, sauf si le preneur est raisonnablement certain d'exercer son option de résiliation au terme d'une des périodes triennales.

Le détail des droits d'utilisation d'actifs et des passifs de location enregistrés dans les comptes consolidés au 31 décembre est présenté en § 3.3 et § 3.14 (décomposition de la dette financière nette).

1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (y compris frais accessoires) conformément au traitement de référence d'IAS 16, ou à leur juste valeur pour celles acquises par voie de regroupement d'entreprises. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants. Les frais d'installation sont incorporés sur la base du calcul d'un coût réel moyen unitaire. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Constructions et agencements : 10 à 20 ans linéaire
- Installations techniques, matériel & outillage : 2 à 8 ans linéaire
- Matériel de bureau & informatique : 3 à 5 ans linéaire

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les biens financés par crédit-bail sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature détenues en pleine propriété.

1.8 Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à douze mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Valeur immobilisée des doseurs et distributeurs

Afin d'approcher au mieux le prix de revient des doseurs et distributeurs mis à la disposition des clients dans le cadre de contrats de service pluriannuels, le coût immobilisé de ces équipements inclut des frais d'installation qui s'ajoutent au prix d'achat desdits matériels.

1.9 Suivi de la valeur des actifs immobilisés

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères internes et externes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité
- Pour les actifs incorporels dont la durée de vie n'est pas définie et les *goodwill*, un test de dépréciation de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) est effectué au minimum une fois par an, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Les *goodwill* sont rattachés à l'UGT à laquelle ils se rapportent.

Le Groupe a défini 4 UGT :

- L'Europe du Nord et l'unité de production anglaise ;
- L'Europe du Sud et les unités de production françaises ;
- L'Amérique du Nord et l'unité de production de Montréal ;
- L'Asie et l'unité de production de Singapour.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans).
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Des taux d'actualisation différents sont utilisés pour certaines UGT afin de refléter les risques spécifiques à certaines zones géographiques
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance
- Des taux individuels de croissance sont retenus si nécessaire en fonction des spécificités des différents marchés.

1.10 Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

S'il est démontré que la relation de couverture est hautement efficace prospectivement et rétrospectivement, les variations de juste valeur de ce dérivé sont comptabilisées au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants avec les capitaux propres comme contrepartie.

1.11 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers, lors de leur comptabilisation initiale, conformément aux dispositions prévues par IFRS 9 qui repose sur une approche basée d'une part sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs et d'autre part sur le modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention. En pratique, le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels conduit à distinguer d'une part les instruments de nature prêt ou créance, dont l'évaluation est fonction du modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention, et d'autre part les instruments de capitaux propres.

La norme prévoit ainsi trois catégories pour les prêts et créances, chacune associée à un mode de gestion distinct :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti dont l'objectif est de les détenir pour percevoir les flux de trésorerie contractuels. C'est le cas notamment de l'essentiel des prêts et des créances ;
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dont l'objectif est de les détenir à la fois pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et de les vendre ;
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour ceux ne correspondant à aucun des deux modèles économiques ci-dessus.

Les instruments de capitaux propres sont, en application d'IFRS 9, des actifs financiers évalués à la juste valeur, dont les variations sont à enregistrer en résultat ou en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat, suivant l'option retenue à l'origine, titre par titre. Pour certains titres non consolidés non cotés, la méthode du coût a cependant été maintenue dans la mesure où elle constitue la meilleure approximation disponible de la juste valeur.

Toutes les opérations d'achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction.

Les instruments de nature créance font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues sur la totalité de la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit étant appréhendé et apprécié sur la base de données historiques et des informations disponibles à la clôture. A la date de transition, le risque de crédit a été évalué comme négligeable.

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- Les prêts et créances évalués au coût amorti ;
- Les instruments de capitaux propres évalués au coût ;
- Les actifs évalués en juste valeur par résultat.

1.12 Actifs destinés à être cédés

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

1.13 Stocks et travaux en cours

Les stocks de la Société, comptabilisés conformément à IAS 2 – Stocks, sont constitués des trois catégories suivantes :

- Matières premières et Emballages ;
- En cours de production ;
- Marchandises et Produits finis.

Matières premières, emballages et marchandises

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat. Les dépréciations des matières premières et emballages sont évaluées au cas par cas en fonction des possibilités d'utilisation future ; pour les marchandises, les dépréciations sont déterminées en fonction de leurs conditions de commercialisation (quantités, prix de vente) et d'autres informations opérationnelles disponibles à la date d'arrêt des comptes.

En cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes rattachables à la production. Une provision pour dépréciation est constituée selon les critères suivants :

- Rotation des stocks, les perspectives d'écoulement étant appréciées notamment sur la base des ventes réalisées au cours des 12 derniers mois.
- Lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son prix de revient
- En fonction d'informations opérationnelles disponibles à la date d'arrêt des comptes

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) ainsi qu'aux caisses. Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et au passif sur la ligne « emprunts et dettes financières à moins d'un an »

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont classés à l'actif sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

1.15 Capitaux propres consolidés et actions propres

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe, conformément au programme de rachat d'actions et à l'existence de contrats de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres.

Païement en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du groupe bénéficient de plans d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites. Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

Options de souscription d'actions

Ces opérations sont évaluées selon le modèle de *Black and Scholes*, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Actions gratuites

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions, conformément à la norme IFRS 2.

Païement en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est initialement évalué à la juste valeur, à la date d'attribution, en retenant la valeur de souscription. Cette juste valeur est comptabilisée en charge sur toute la période d'acquisition, avec un passif en contrepartie. Le passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement, et y compris à cette dernière date, selon les modalités de calcul de prix de rachat définies dans les conventions entre les parties. Toute variation de juste valeur est comptabilisée en résultat.

Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions d'intérêts complémentaires et les options de vente détenues par des minoritaires dans des sociétés contrôlées sont traitées comme des transactions de capitaux propres. L'écart, positif ou négatif, entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle acquis est comptabilisé en capitaux propres. Dans le cas des options de vente, les engagements d'achat du groupe sont évalués à leur valeur actuelle et reclassés en dettes financières au bilan.

1.16 Régime de retraite et autres avantages sociaux à long terme

Régime à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charge.

Régime à prestations définies

Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'employeur a une obligation vis-à-vis des salariés. Ces régimes peuvent être :

- Soit financés au fur et à mesure de l'emploi, par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus des employeurs, et par le versement par ces fonds des montants dus aux bénéficiaires dans la limite des sommes disponibles
- Soit directement versés par l'employeur aux bénéficiaires lors de l'exercice des droits attribués.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies concernent les indemnités de départ en retraite. La société Orapi Hygiène dispose d'un fonds de couverture au titre de ses engagements de départ en retraite. Ce fonds est éligible à la couverture des prestations servies par l'ensemble des sociétés françaises du Groupe.

Les placements effectués par le fonds sont des placements sans risque quant au montant du capital investi.

Sur la base des dispositions propres à chaque régime à prestations définies (définies par la loi, les conventions collectives ou les accords d'entreprise), un calcul est fait, à la clôture de chaque exercice, de la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur (« *projected benefits obligations* » ou PBO). Cette valeur actualisée des obligations, évaluée régime par régime, donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour son montant qui excède la juste valeur des actifs de couverture correspondants.

La valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies désigne la valeur actualisée des paiements futurs attendus, évaluée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence à un taux de marché fondé sur les obligations d'entités de première catégorie dont le terme est cohérent avec la durée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations futures évolue annuellement en fonction des facteurs suivants :

- Augmentations dues à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires (« coûts des services rendus au cours de l'exercice ») comptabilisée en résultat opérationnel courant ;
- Augmentations dues à la « désactualisation » correspondant à une année de moins par rapport à la date à laquelle les droits seront payés (« coût financier ») comptabilisée en résultat financier ;
- Diminutions liées à l'exercice des droits (« prestations servies ») comptabilisées en résultat opérationnel courant ;

- Variations (écarts actuariels) dues à des modifications des hypothèses actuarielles à long terme (inflation, taux d'augmentation salariale, taux de *turn over*, tables de mortalité, taux d'actualisation ou âge de départ à la retraite, etc.) et à des effets d'expérience (ex : écart entre le nombre de départs effectifs sur l'année et celui prévu selon les hypothèses de *turn over*) comptabilisées en capitaux propres ;
- Variations dues à des modifications dans les avantages accordés (réductions ou liquidations des régimes existants) comptabilisées en capitaux propres.

La juste valeur des actifs donnés en gestion au fonds spécialisé qui collecte, place et administre les sommes versées par l'employeur, varie en fonction :

- Des versements reçus des employeurs (« cotisations ») ;
- Des versements effectués aux bénéficiaires des prestations (prestations servies) ;
- Du rendement des actifs, y compris les modifications de leur valeur de marché.

Les hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance des salaires et les taux de *turn over* sont révisées annuellement par les Responsables en charge des avantages du personnel, en application des procédures internes en vigueur.

Concernant la reconnaissance en résultat des écarts actuariels (pertes ou profits) relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, la société en application d'IAS 19 révisée, les enregistre intégralement en capitaux propres.

Les modifications des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, lorsqu'elles interviennent, donnent lieu à la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés (incidence de la modification des droits au titre de la période de travail déjà réalisée).

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

La note 3.13 détaille :

- Les modalités d'octroi des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ;
- Les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements au titre des deux derniers exercices ;
- L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies ;
- Leur incidence sur les états financiers.

Autres avantages à long terme accordés pendant la période d'emploi

La société Orapi Hygiène accorde aux salariés éligibles des gratifications en fonction de leur ancienneté. La société évalue cet avantage à long terme selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées et la variation annuelle du montant de cet engagement est intégralement enregistrée en résultat.

1.17 Provisions et passifs éventuels

Les provisions et passifs éventuels sont comptabilisés conformément à la norme IAS 37 – "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels". Ces provisions couvrent :

- Les provisions pour litiges sociaux et commerciaux ;
- Les provisions pour risques fiscaux avérés ;
- Les provisions pour restructuration.

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges ou situations contentieuses en matière commerciale qui relèvent du cours normal de son activité. Le groupe peut faire l'objet de demandes d'indemnisation dont les montants sont significatifs. Les risques identifiés font l'objet de provisions pour risques et charges dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé et à échéance propre ou d'un début d'exécution. Lorsque cela a un impact significatif, les provisions sont actualisées.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

1.18 Emprunts et dettes financières

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les emprunts sont constatés sur la base du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le groupe a souscrit des contrats d'affacturage lui permettant, en fonction de ses besoins de trésorerie, de procéder à la cession financière de ses créances commerciales. Les clauses de ces contrats n'assurant pas un transfert complet au factor des risques et avantages relatifs à ces actifs financiers, les créances cédées sont maintenues à l'actif du bilan consolidé, la contrepartie financière à la cession, reçue du factor, est enregistrée nette de la partie non mobilisable (retenues, garanties, ...) parmi les passifs financiers courants (cf. note 3.14).

1.19 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent des passifs financiers comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur. La ventilation des passifs financiers entre courant et non courant est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieur ou supérieur à un an.

1.20 Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

1.21 Produits des activités ordinaires

Les produits de l'activité sont comptabilisés, conformément à IFRS 15, lors du transfert du contrôle du bien ou du service au client, correspondant le plus souvent, compte tenu de la nature des activités du Groupe, à la date de livraison physique. Le chiffre d'affaires est constaté pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ce bien ou service, net des remises et ristournes commerciales.

Les produits liés aux ventes de services sont comptabilisés en fonction des coûts réellement engagés. Ces produits enregistrés en autres produits de l'activité restent marginaux.

Les remises ou rabais accordés aux clients ainsi que les prestations rendues par les clients dans le cadre d'accords de coopération commerciale sont comptabilisées en déduction des ventes.

1.22 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- Des plus ou moins-values de cessions d'actifs ;
- Des dépréciations d'actifs ;
- Des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des coûts de restructuration et des litiges ou événements inhabituels ;
- Du coût de l'endettement financier net ;
- Des autres produits et charges financiers ;
- Des impôts.

1.23 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels et non récurrents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note 4.2 "Autres produits et charges opérationnels".

1.24 Coût de l'endettement financier net – Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net est composé des intérêts sur emprunts et sur découverts bancaires diminué des produits financiers liés aux placements de la trésorerie disponible.

A l'exception de ceux affectables aux actifs éligibles, les coûts des emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.25 Impôt

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

La charge d'impôt intègre également la CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que la société s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

ORAPI a opté pour le régime de l'intégration fiscale de groupe en France. Concernant les modalités de répartition de l'impôt, chaque filiale prend en charge l'impôt calculé en tenant compte de l'économie ou de la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts calculés individuellement et l'impôt dû conformément au résultat fiscal d'ensemble.

Impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Crédits d'impôt

Conformément à IAS 20, le Groupe enregistre les crédits d'impôt recherche (CIR) en autres produits et charges opérationnels courants.

1.26 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions de l'année déduction faite des actions d'auto contrôle comptabilisées en réduction des capitaux propres. Le résultat par action dilué tient compte des instruments dilutifs.

2 Principaux événements de l'exercice

2.1 Activité dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19

Après des années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire mondiale de COVID-19 et la demande historique de produits d'hygiène et de désinfection, ayant engendré un fort accroissement des résultats du Groupe, l'activité d'Orapi reste robuste sur l'année 2022.

La fin des restrictions liées à la lutte contre la COVID-19 a permis la reprise dès le second semestre 2021 de l'activité de nos clients cafés, hôtels, restaurants et centres de loisirs, ainsi que le retour partiel du travail en présentiel dans les entreprises et les administrations. Parallèlement, il en a résulté une baisse de la consommation de produits désinfectants, cette dernière demeurant à un niveau bien supérieur à celui de 2019.

Le marché de l'hygiène est porté par une tendance long terme d'amélioration des standards d'hygiène. La crise sanitaire de COVID-19, devrait renforcer durablement les attentes et l'exigence des professionnels pour disposer de produits d'hygiène et de désinfection de haute qualité. Dans ce contexte, ORAPI dispose des savoir-faire et des outils industriels en France lui permettant d'être bien positionné sur son marché.

2.2 Activité dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne

Les récents événements relatifs à la guerre entre l'Ukraine et la Russie, exposent le Groupe Orapi, au même titre qu'une grande partie des entreprises françaises, à une triple pression : inflation du prix des énergies, matières premières et produits de Négoce, risque de pénurie sur ses approvisionnements et menace de ralentissement économique général.

Face à cette conjoncture compliquée, Orapi s'est appliqué d'une part à sécuriser ses approvisionnements et de l'autre à répercuter les hausses de prix subies, afin de préserver sa rentabilité. Le Groupe, producteur français, a ainsi pu, à date, assurer la continuité de livraison et de service à ses clients.

Néanmoins, compte tenu du contexte évolutif de la crise géopolitique mondiale, il reste très difficile d'appréhender les incidences sur les perspectives à court et moyen terme.

2.3 Restructuration Financière d'ORAPI : résultat des bons de souscription d'actions et levée de l'option d'achat des ORA2

Pour rappel, afin de poursuivre son désendettement et de limiter les frais financiers, le groupe Orapi, fort d'une trésorerie confortable au 31 décembre 2020 de 37,9 M€, a finalisé sur l'exercice 2021 le remboursement intégral de la première tranche d'obligations remboursables en actions « ORA1 » souscrite pour un montant total de 23 M€, auprès du fonds Kartesia en juillet 2020 dans le cadre de sa restructuration financière.

Le Groupe Orapi a en effet remboursé 15 M€ le 31 janvier 2021, puis le solde des « ORA1 » pour un montant de 8,7 M€ (intérêts financiers compris) soit un total de 23,7 M€ à la société Kartesia en date du 30 avril 2021.

Dans une volonté de réduction du coût de la dette, le Groupe a poursuivi son désendettement en procédant le 22 décembre 2021 au remboursement intégral des obligations simples New Money pour un montant total de 15.1 M€ (dont 12 M€ de remboursement en capital et 3.1 M€ au titre des intérêts cash et des intérêts capitalisés, déduction faite d'une remise sur pénalité de remboursement anticipée accordée par l'actionnaire Kartesia d'un montant de 1.6 M€).

A ce jour, la dette restante du Groupe au titre de cette opération de restructuration, s'élève donc à 16,6 M€ (ORA2 à échéance 2040 ne portant pas intérêt et remboursables en actions ou en numéraire avec une possibilité de remboursement anticipé). Cf. § 3.14

2.3.1 Résultats des bons de souscription d'actions

Conformément à l'avis Euronext du 14 novembre 2022 (PAR_20221114_31248_EUR), la période d'exercice des BSA ORAPI qui avait débuté le 22 décembre 2021 s'est terminée le 22 décembre 2022, à la clôture du marché (la « Période d'exercice »).

Sur la Période d'exercice, sur les 2 296 531 BSA en circulation, 44 415 BSA ont donc été exercés (dont 5 386 sur le mois de décembre 2021 et 39 029 sur la période du 1er janvier 2022 au 22 décembre 2022). Compte tenu de la parité d'exercice, prévoyant qu'un (1) BSA donnerait droit à la souscription d'une (1) action nouvelle, au prix de 5,20 € par action nouvelle, soit 1 € de valeur nominale et 4,20 € de prime d'émission par action nouvelle, 44 415 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice des bons et le prix de souscription des actions de la Société émises sur exercice des BSA (soit la somme globale de 230 958 euros) a été intégralement libéré, au moment de l'exercice des BSA en numéraire par versement des fonds sur le compte de la Société.

Au vu de ces éléments, le Directoire a constaté la réalisation de l'émission des 44 415 actions d'un (1) euro de nominal résultant de l'exercice des 44 415 BSA correspondant à une augmentation de capital de 44 415 euros de nominal, assortie d'une prime d'émission globale de 186 543 €, portant le capital social à la somme de 6 643 534 €.

Les 44 415 actions émises représentent respectivement 0,67% du capital et 0,48% des droits de vote.

Dès leur émission, les actions nouvelles ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et ont été immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société (même ligne de cotation et même code ISIN: FR0000075392).

2.3.2 Levée de l'option des ORA2

Le 29 juillet 2020, ORAPI a procédé à l'émission de 3.195.519 obligations non cotées d'une valeur nominale unitaire de 5,20 euros, remboursables en actions nouvelles ORAPI pour un montant nominal total de 16.616.700 €, intégralement détenues à ce jour par (i) Kartesia Credit FFS – KCO IV Sub-Fund et (ii) Kartesia Credit FFS – KCO V Sub-Fund 2, (les ORA2).

Compte tenu du remboursement intégral par ORAPI des ORA 1 (4.423.076 obligations remboursables en actions émises la Société le 29 juillet 2020 pour un montant en principal de 22.999.995,20 d'euros) intervenu en janvier et avril 2021, Kartesia, a consenti à LA FINANCIERE MG3F ou son substitué une option d'achat portant sur une quote-part des ORA2, exerçable pendant douze mois à compter du remboursement intégral des Obligations New Money (OSNM) et pour un prix d'acquisition égal à la valeur nominale des ORA2 rachetées (augmenté des intérêts courus).

En raison, de l'amortissement anticipé volontaire total des OSNM, LA FINANCIERE MG3F ou son substitué pouvait procéder à l'exercice de son option, pendant douze mois à compter du 22 décembre 2021, soit jusqu'au 22 décembre 2022.

En date du 20 décembre 2022, LA FINANCIERE MG3F, substituée par la société GC CONSULT a notifié son intention de lever l'option consentie et de racheter les 2.242.763 ORA2 sous promesse.

En date du 2 janvier 2023, la société GC CONSULT a procédé au règlement du prix de cession des 2.242.763 ORA2 entre les mains des fonds Kartesia pour une somme globale de 11.662.367 euros.

Les conditions de l'émission et les caractéristiques des ORA2 et les tableaux d'incidence figurent dans le prospectus visé par l'AMF consultable sur le site de la société (rubrique Finances/Information réglementée/Notes d'opération).

3 Notes relatives au bilan

3.1 Périmètre de consolidation à la clôture

Désignation	Société de droit	décembre-21		décembre-22		Méthode d'intégration
		Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	
Orapi SA	Français	société mère	société mère	société mère	société mère	IG
Orapi Europe	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi International	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Chimiotechnic Vénissieux	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Proven-Orapi Group	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Hygiène	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Academy (ex-Atoll)	Français	100%	100%	100%	100%	IG
MHE	Français	65%	65%	65%	65%	IG
Orapi Pacifique LTD	Anglais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied LTD	Anglais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Nordic	Finlandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi USA Holding	Américain	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Canada	Canadien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Italie	Italien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Asia PTE LTD	Singapourien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Chemicals (S) PTE	Singapourien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied (M) SDN BHD	Malaysien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied (T) Co.LTD	Thaïlandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Nederlands BV	Hollandais	100%	100%	100%	100%	IG
OTE	Espagnol	100%	100%	100%	100%	IG
ODSL	Espagnol	60%	60%	60%	60%	IG
Orapi Transnet Sp Zoo	Polonais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Middle East Trading LLC	Dubaï	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	IG

Adresses des sociétés françaises : **Orapi SA, Orapi Europe, Chimiotechnic Vénissieux, Proven-Orapi Group** : 25, rue de l'Industrie 69200 Vénissieux ; **Orapi International** : 225, Allée des Cèdres Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 01150 St Vulbas ; **Orapi Hygiène, MHE, Orapi Academy**: 12, Rue Pierre Mendes France, 69120 Vaulx-en-Velin.

Méthode d'intégration :

- IG : intégration globale
- MEE : mise en équivalence

3.2 Goodwill

<i>Goodwill</i>	2021	+	-	Variation périmètre	Var conv & autres variations	2022
Valeur brute	47 149				-80	47 069
Actifs détenus en vue de la vente	0					
Dépréciation (*)	-9 446	-711			+10	-10 147
Total Goodwill net	37 703	-711			-70	36 922

(*) cf. note "dépréciation des actifs non courants"

L'allocation des *goodwill* par UGT est la suivante :

<i>Goodwill</i>	UGT Europe du Nord	UGT Europe du Sud	UGT Amérique du Nord	UGT Asie & Reste du Monde	Toutes UGT 2022
Valeur brute	6 925	36 697	600	2 847	47 069
Dépréciation	-1 703	- 6 327	-355	-1 762	-10 147
Total Goodwill net	5 222	30 370	245	1 085	36 922

3.3 Contrats de location : détail des droits d'utilisation d'actifs

Les droits d'utilisation d'actifs s'analysent comme suit :

<i>Actifs au titre des droits d'utilisation en K€</i>	Total 31 décembre 2021	Total 31 décembre 2022	Baux immobiliers	Autres
Valeur brute	40 918	43 425	36 819	6 606
Amortissements	-13 845	-17 744	-14 505	-3 239
Total	27 073	25 681	22 314	3 367

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs aux constructions résultent de contrats de location pour des biens immobiliers (bureaux, usines et entrepôts), pour lesquels la durée d'amortissement des agencements est en cohérence avec la durée retenue dans le calcul des droits d'utilisation.

La durée des baux commerciaux appliquée correspond à leur période exécutoire, sauf si le preneur est raisonnablement certain d'exercer son option de résiliation au terme d'une des périodes triennales.

Les autres droits d'utilisation d'actifs concernent principalement des véhicules, engins de manutention et certains matériels informatiques.

Le Groupe a choisi de ne pas reconnaître de droits d'utilisation d'actifs et de dettes financières de location pour les contrats de location court terme (d'une durée ne dépassant pas un an) et/ou les contrats de location concernant des actifs de faible valeur. Dans les deux cas, les loyers futurs relatifs à ces engagements ne sont pas matériels au 31 décembre 2022.

3.4 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	2021	+	-	Var conv., transferts & autres	2022
Logiciels	8 501	496	-59	724	9 665
Marques	531			-1	530
Autres immobilisations incorporelles	11 845	21		-58	11 803
Total brut	20 877	517	-59	663	21 998
Amortissements logiciels	-7 689	-600	55		-8 234
Amortissements marques	-238	-8		-4	-250
Amortissements autres immobilisations incorporelles	-6 607	-629		20	-7 216
Total amortissements	-14 533	-1 237	55	16	-15 699
Total immobilisations incorporelles nettes	6 344	-720	- 4	679	6 299

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement un contrat de distribution détenu par Proven Orapi reconnu pour un total de 4 200 K€ comme actif incorporel distinct du *goodwill* dans le cadre de l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de Proven ainsi que deux relations clients amortissables reconnues pour un montant de 5 100K€ lors de l'acquisition par Orapi du Groupe PHS.

3.5 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	2021	+	-	Var conv., transferts & autres	2022
Terrains	3 316				3 316
Constructions	9 918	99	-40	215	10 192
Machines et équipements	28 133	1 789	-2 544	821	28 200
Autres immobilisations corporelles	15 645	310	-421	361	15 894
Immobilisations en cours	1 715	5 964	-8	- 1 821	5 850
Total brut	58 727	8 162	-3 013	- 424	63 452
Amortissements constructions	-6 667	-405	44	-87	-7 115
Amortissements machines et équipements	-20 548	-3 187	2 191	-98	-21 642
Amortissements autres immobilisations	-11 684	-1 122	325	-42	- 12 523
Total amortissements	-38 899	-4 715	2 560	-227	-41 281
Total immobilisations corporelles nettes	19 828	3 447	-453	-651	22 171

Au 31 décembre 2022, les immobilisations corporelles correspondant au retraitement de contrats de crédit-bail (principalement immobiliers) s'élèvent à :

- Valeur brute : 2 656 K€
- Amortissements : - 1 958 K€
- Valeur nette : 698 K€

3.6 Dépréciation des actifs non courants

Au 31 décembre 2022, le groupe Orapi a procédé à l'estimation des valeurs recouvrables des UGT. Ces dernières ont été estimées sur la base des valeurs d'utilité qui ont été calculées à partir de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels aux taux de CMPC après impôt de respectivement 10.6% sur l'UGT Asie et Reste du Monde, 10.1% sur l'UGT Europe du Nord, 9,5% sur l'UGT Amérique du Nord et 10.1 % sur l'UGT Europe du Sud.

Le taux de croissance perpétuelle retenu est de 2,0% sur l'UGT Europe du Nord, 2.0% sur l'UGT Amérique du Nord, 1,2% sur l'UGT Europe du Sud et 1,5% sur l'UGT Asie et Reste du Monde.

Les flux de trésorerie prévisionnels sont quant à eux basés sur des estimations à 5 ans intégrant des hypothèses d'efficacité opérationnelle dans le cadre du plan stratégique mis en œuvre par le Groupe.

Les tests de dépréciation effectués ont conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur de 711 K€ sur l'UGT Europe du Nord au cours de l'exercice. Celle-ci a été affectée à la filiale finlandaise Orapi Nordic.

La sensibilité du résultat du test aux variations, prises isolément, des hypothèses retenues pour la détermination fin 2022 de la valeur d'utilité de cette UGT est la suivante :

- L'utilisation d'un taux d'actualisation de 10.4% (+0,3 point par rapport au taux retenu) conduirait à enregistrer une dépréciation complémentaire de -0.3M€.
- La diminution du taux de croissance à l'infini de 0,25 point conduirait à enregistrer une dépréciation complémentaire de -0.2M€.
- La diminution du taux de Résultat opérationnel courant sur la période terminale de 0,3 point conduirait à enregistrer une dépréciation complémentaire de -0,4 M€.

Concernant les trois autres UGT, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation de pertes de valeur.

3.7 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Au 31 décembre 2022, le Groupe ne détient pas d'actif et passif détenus en vue de la vente.

3.8 Actifs financiers

Exercice 2022 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et créances évaluées au coût amorti	Instruments de capitaux propres évalués au coût	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Titres de participation	39	39			39	
Prêts	18	18		18		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	1 823	1 823		1 823		
Créances de CIR	625	625		625		
Valeurs mobilières	69	69				69
Actifs financiers non courants	2 573	2 573		2 465	39	69
Créances clients et comptes rattachés	39 094	39 094		39 094		
Clients et comptes rattachés	39 094	39 094		39 094		
Disponibilités	9 069	9 069				9 069
Équivalents de trésorerie						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 069	9 069				9 069
Total	50 736	50 736		41 559	39	9 138

Les créances clients brutes s'établissent à 41 194 K€ et les dépréciations 2 100 K€ soit un montant net de 39 094 K€.

A la clôture, le classement des actifs financiers évalués à la juste valeur dans les comptes, par mode de détermination de la juste valeur, est le suivant :

Catégorie d'instruments	Juste valeur (K€)
Instrument cotés sur un marché actif	0
Instrument dont la juste valeur est basée sur les données directement ou indirectement observables	9 138
Instrument dont la juste valeur n'est pas basée sur des données observables	0
Total Actifs évalués en juste valeur par résultat	9 138

Exercice 2021 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et créances évaluées au coût amorti	Instruments de capitaux propres évalués au coût	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Titres de participation	39	39			39	
Prêts	37	37		37		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	1 356	1 356		1 356		
Créances de CICE et CIR	1 136	1 136		1 136		
Valeurs mobilières	33	33				33
Actifs financiers non courants	2 601	2 601		2 529	39	33
Créances clients et comptes rattachés	35 537	35 537		35 537		
Clients et comptes rattachés	35 537	35 537		35 537		
Disponibilités	10 766	10 766				10 766
Équivalents de trésorerie						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 766	10 766				10 766
Total	48 904	48 904		38 066	39	10 799

3.9 Stocks

	2021	2022	Var
Matières premières	9 922	11 181	1 259
Marchandises et produits finis	27 498	30 144	2 646
Dépréciation	-5 536	- 4 813	723
Total Stocks	31 884	36 512	4 628

3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2021	2022	Var
Équivalents de trésorerie (euro)	0	0	0
Trésorerie en euro	8 873	7 180	-1 693
Trésorerie en devises	1 893	1 889	-4
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 766	9 069	-1 697

Les postes de « trésorerie et équivalents de trésorerie » au bilan sont comptabilisés à leur juste valeur.

3.11 Capitaux propres

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres totaux et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Occasionnellement le Groupe achète ses propres actions sur le marché dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Ces actions sont acquises notamment en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres (via un contrat de liquidité), de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de couvrir les plans d'options d'achat et / ou de souscription d'actions consentis aux salariés et aux mandataires sociaux, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants ou de les annuler.

Le capital social d'Orapi a été légèrement augmenté en 2022, passant de 6 604 505 € à 6 643 534 € à la suite de l'opération suivante :

- 1) Exercice des BSA émis dans le cadre du remboursement des obligations simples NEW MONEY, soit 39 029 BSA au 31 décembre 2022 ; avec pour conséquence une augmentation de capital constatée de 202 951€ (soit 39 029 actions de valeur nominale de 1 €), prime d'émission incluse.

Les bons de souscription d'actions (BSA) émis dans le cadre de cette opération de restructuration financière étant des instruments de capitaux propres attribués gratuitement, leur émission ne dégagera aucun produit pour la Société.

Le capital social d'Orapi SA au 31 décembre 2022 est ainsi composé de 6 643 534 actions, entièrement libérées, de 1 € chacune. Au 31 décembre 2022, 123 613 actions sont détenues en propre par Orapi SA. Le nominal de ces actions est imputé sur les capitaux propres consolidés. La hausse de ces actions propres est destinée à couvrir les plans d'options d'achat et / ou de souscription d'actions consentis aux salariés et aux mandataires sociaux, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants ou de les annuler.

	2021	2022
Total des actions du capital	6 604 505	6 643 534
Dont actions propres	78 047	123 613

Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans obtiennent un droit de vote double. Au 31 décembre 2022, 2 579 199 actions possèdent un droit de vote double.

3.12 Dividendes payés et proposés

Dividendes décidés et payés au cours de l'exercice écoulé :

La société n'a pas procédé en 2022 au versement d'un dividende au titre du résultat de 2021.

Dividendes proposés pour approbation à l'assemblée générale (non reconnus comme un passif au 31 décembre) :

Le Directoire du 14 mars 2023 a proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice aux réserves.

3.13 Provisions

	2021	Dotations	Reprises		Variation Périmètre	Autres (1)	2022
			Provision utilisée	Provision non utilisée			
Provisions non courantes : retraites	3 892	381	-426	-133	0	-956	2 758
Provisions courantes : risques et litiges	5 524	751	-1 172	-368	0	0	4 733
Total provisions	9 416	1 132	-1 598	-501	0	-956	7 491

(1) Les montants apparaissant en « Autres » (-956 K€) correspondent à la comptabilisation directe et immédiate en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels (conformément à IAS 19 révisée) relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi.

La part courante des provisions pour risques et charges est classée dans la ligne « autres dettes » du bilan.

Les provisions courantes pour risques et litiges sont constituées de provisions pour :

- Litiges pour risques commerciaux pour 1 543 K€ : le groupe ORAPI fait face à un certain nombre de litiges en matière commerciale (rupture de contrat d'approvisionnement, contrefaçon, concurrence, ...) Compte tenu des informations disponibles, des jugements de première instance, expertises et avis de ses conseils la direction d'ORAPI estime que les passifs commerciaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de sa connaissance. Toutefois selon l'issue de ces litiges, les obligations d'ORAPI pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts ;
- Coûts de départ de salariés dans le cadre de restructurations et litiges sociaux pour 1 569 K€ ;
- Déconstruction, démantèlement et remise en état de sites industriels pour 702 K€ : les activités d'ORAPI sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité qui imposent des prescriptions de plus en plus complexes et contraignantes. A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité d'ORAPI, notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle. Compte tenu des informations disponibles, la Direction d'ORAPI estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations d'ORAPI pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts ;
- Destruction de stocks des filiales françaises pour 98 K€.
- Risques et litiges pour 830 K€ (taxes, honoraires, litiges divers).

A l'exception des provisions pour engagements sociaux, les provisions ne sont pas actualisées, l'effet d'actualisation n'ayant pas d'incidence significative.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (régime à prestations définies)

Le poste de provision pour retraite (avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre des régimes à prestations définies) évolue de la manière suivante :

	2021	Coût des services rendus 2022	Coût financier net	Reprise ou Paiement	Ecart actuariels et autres	Variation périmètre	2022
Dette actuarielle indemnités de départ en retraite	3 892	342	38	-559	-956	0	2 758

Actifs de couverture

A noter que la société Orapi Hygiène a placé ses actifs de couverture sur un support financier souscrit auprès de la Compagnie Allianz (cf §1.15).

Au 31.12.2022, le poste de provision pour retraite des filiales françaises se solde par une provision pour retraite nette de 2 757 K€ avec une valeur du fonds nulle à cette date.

Les indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont déterminées par différentes conventions collectives. Les conventions applicables au Groupe sont : Commerce de Gros, Chimie et VRP.

- Description du régime

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié. L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié.

- Hypothèses de calcul

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'entreprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

Hypothèses retenues pour les calculs	2021	2022
Taux de croissance des salaires (1)	2%	2%
Taux d'actualisation	1,02%	3,77%
Taux de charges sociales (suivant catégories)	De 27% à 53%	De 27% à 53%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Table de mortalité	Insee 2021	Insee 2021

(1) Y compris toutes les hypothèses d'évolution de carrière, promotions, ancienneté et autres, sur l'ensemble de la carrière et inflation comprise.

Le turnover est déterminé par tranches d'âge et par catégories socio-professionnelles (CSP : VRP, ouvriers / ETAM, cadres). Concernant l'estimation de ses taux de turnover, le Groupe effectue ses calculs sur la base de statistiques moyennes de départ observées (par tranche d'âge et CSP) au niveau du groupe sur une période rétrospective glissante de 6 ans.

La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Le taux retenu à la clôture est le taux Iboxx à 10 ans des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie. Ce taux respecte les dispositions d'IAS 19.

Les variations du taux d'actualisation auraient les impacts suivants :

Taux d'actualisation	Montant de l'engagement en K€
2,77%	3 034
3,27%	2 891
3,77%	2 758
4,27%	2 633

Incidence de l'évolution des régimes à prestations définies sur les états financiers

La synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>En K€</i>	2021	2022
Valeur actualisée de l'obligation	-3 892	-2 758
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Surplus (ou déficit)	- 3 892	-2 758

a) Bilan :

<i>En K€</i>	2021	2022
	Total	Total
Solde de l'exercice précédent	4 780	3 892
Ecart actuariels enregistrés par capitaux propres	-184	-956
Charges ou reprises de l'exercice	-317	-178
Cotisations payées au régime	0	0
Rendement du fonds	0	0
Prestations payées nettes des remboursements du fonds	0	0
Variation de périmètre	-387	0
Solde de clôture de l'exercice	3 892	2 758

b) Compte de résultat :

<i>En K€</i>	2021	2022
Coût des services rendus par les bénéficiaires en activité	395	343
Reprise ou paiement	-746	-559
Coût financier	34	38
Rendement du fonds	0	0
Cotisations payées au régime	0	0
Charge nette (+) ou Reprise nette (-)	-317	-178

3.14 Passifs financiers

Ventilation par catégories d'instruments

Exercice 2022 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments		
			Dettes au coût amorti	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs évalués en juste valeur par situation nette
Passifs financiers non courants	19 211	19 221	19 221		
Passifs financiers courants	2 492	2 492	2 492		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	42 692	42 692	42 692		
Autres dettes non courantes	264	264	264		
Autres dettes courantes (hors provisions)	0	0	0		
Total des passifs financiers	64 659	64 659	64 659	0	0

Les passifs financiers enregistrés dans les comptes correspondent à la juste valeur de la dette.

A la clôture, le classement des passifs financiers évalués à la juste valeur dans les comptes est le suivant :

Catégorie d'instruments	Juste valeur (K€)
Instrument cotés sur un marché actif	0
Instrument dont la juste valeur est basée sur les données directement ou indirectement observables (swaps de taux, <i>puts</i> sur intérêts ne donnant pas le contrôle)	0
Instrument dont la juste valeur n'est pas basée sur des données observables	0
Total Passifs évalués en juste valeur	0

Exercice 2021 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments		
			Dettes au coût amorti	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs évalués en juste valeur par situation nette
Passifs financiers non courants	18 341	18 341	18 341		
Passifs financiers courants	2 708	2 708	2 708		6
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	38 514	38 514	38 514		
Autres dettes non courantes	301	301	301		
Autres dettes courantes (hors provisions)	99	99	99		
Total des passifs financiers	59 963	59 963	59 963	0	6

Décomposition de la dette financière nette

	2021	« + »	« - »	Variation périmètre	2022
Emprunts bancaires CT et LT (1)	2 469	3 028	-1 689		3 808
Emprunts obligataires remboursables en actions (1)	16 617				16 617
Découvert bancaire	696	304			1 000
Dettes sur crédit-bail	1		-1		0
Dettes auprès des <i>factors</i> (2)	13 564	3 132	-186		16 510
Autres dettes financières	1 266	68	-1 055		279
Total dettes financières brutes hors passifs de location	34 613	6 532	-2 931		38 214
<i>Dont dettes financières > 1 an</i>	<i>18 341</i>				<i>19 212</i>
<i>Dont dettes financières < 1 an</i>	<i>16 272</i>				<i>19 002</i>
Trésorerie	-10 835	1 766			-9 069
Total dettes financières nettes hors passifs de location	23 778	8 118	-2 931		29 145
Passifs de location (3)	27 435		-1 113		26 322
Total dettes financières nettes	51 214	8 118	-4 044		55 467

(1) Finalisation de la restructuration financière d'ORAPI

A ce jour, la dette restante du Groupe au titre de cette opération de restructuration, s'élève donc à 16,6 M€ (ORA2 à échéance 2040 ne portant pas intérêt et remboursables en actions ou en numéraire avec une possibilité de remboursement anticipé), cf. note 2.3.

À la suite du remboursement des OS New Money en 2021, le Groupe n'est plus soumis à respecter de covenants.

(2) Les dettes auprès des *factors* résultent de créances cédées via des contrats d'affacturage à durée indéterminée. Les créances cédées sont des créances hors Groupe auprès de clients français. Toutes sociétés confondues, le montant total d'en-cours maximal s'élève à 21 M€.

Le mode de comptabilisation est un *netting* entre le total des créances cédées et les actifs associés (garanties, retenues, ...) La dette nette auprès des *factors*, présentée en dettes

financières à moins d'un an et correspondant au montant utilisé à la clôture, se décompose comme suit (en K€) :

Créances cédées	-21 502
Garanties et retenues	4 558
Comptes courants des factors	434
Dettes auprès des factors	-16 510

(3) Les passifs de location comprennent 20,5M€ de dettes > à 1 an, le solde correspondant à des dettes < à 1 an.

Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes s'élèvent à 264 K€ au 31.12.2022.

Décomposition des autres dettes courantes

	2021	2022
Dettes sociales	11 050	11 122
Dettes fiscales	1 971	2 865
Provisions courantes	5 524	4 758
Autres dettes courantes	-22	112
Total	18 523	18 857

3.15 Gestion des risques et instruments financiers

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture des risques de taux et de change.

Risque de crédit

Compte tenu de l'absence de concentration des clients et de la politique de gestion des comptes clients, le risque crédit est considéré comme non significatif.

Risque de marché

Risque de taux

Les financements du groupe sont majoritairement centralisés et gérés par la société mère : Orapi SA.

- Dettes financières (hors passifs de location)

La ventilation des dettes en taux variables et taux fixes est la suivante :

	2021	2022
Dettes financières à taux fixe	17 994	19 610
Dettes financières à taux variable	16 619	18 604
Total	34 613	38 214

Analyse de sensibilité : une augmentation de 1% du taux court terme aurait un impact de 186 K€ sur le coût de l'endettement soit 12,05% du coût de l'endettement financier brut de l'exercice 2022.

- Risque de change

Le Groupe Orapi est exposé à deux types de risque de change :

- ✓ Un risque de change patrimonial qui provient des participations détenues par Orapi SA dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon long terme ;
- ✓ Un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées par chaque société du Groupe dans des monnaies autres que leur monnaie locale.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur Orapi SA et provient principalement des ventes réalisées aux filiales anglaise, américaine et asiatique.

L'exposition du Groupe aux risques de change porte sur la livre sterling, le dollar américain et le dollar de Singapour et de façon non significative le zloty polonais et le dirham des Emirats Arabes Unis.

En 2022, 92,2% du chiffre d'affaires était exprimé en euros, 3,2% en livre sterling, 0,9% en dollar US et dollar canadien, 2,6% en dollar Singapourien, 0,5% en zloty et 0,6% en dirham des Emirats Arabes Unis.

L'exposition au risque de change par principale devise est présentée en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous :

	£	USD	SGD	€	Autres	Total	Elim	Total
Actif Circulant	3 977	824	2 620	97 862	916	106 199	-18 339	87 860
Dettes	-1 592	-333	-1 670	-118 394	-1 226	-123 215	18 230	-104 985
Position nette	2 385	491	950	-20 532	-310	-17 016	-109	-17 125

Le groupe Orapi n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

Une hausse de 1 cent de la livre, du dollar US, du dollar singapourien et du zloty entraîne une variation de change dans les capitaux propres consolidés respectivement de 45K€, 11K€, 72K€ et -3K€. L'impact sur le résultat net n'est pas significatif.

La ventilation des actifs et passifs financiers par devise en contre-valeur euros est la suivante :

	2021	2022
Clients libellés en euro	35 166	38 027
Clients libellés en devises	2 789	3 167
Provision pour dépréciation	-2 418	-2 100
Total Clients	35 537	39 094

	2021	2022
Dettes financières libellées en euro	20 346	21 207
Dettes financières libellées en devises	703	496
Dettes financières (hors passifs de location)	21 049	21 703

	2021	2022
Fournisseurs libellés en euro	37 129	41 315
Fournisseurs libellés en devises	1 385	1 377
Total Fournisseurs	38 514	42 692

Risques sur actions

L'exposition du Groupe aux risques des marchés actions est liée aux actions propres détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité. Conformément à la norme IAS 32, les actions sont comptabilisées lors de l'acquisition en diminution des fonds propres, et les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Lorsque les titres sont acquis ou cédés, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des actions acquises ou cédées. A la clôture, le Groupe détient 123 613 actions propres.

Risque de liquidité

L'échéancier de remboursement des dettes financières (hors passifs de location) s'analyse comme suit :

	2021	2022
A moins d'un an	16 272	19 002
A plus d'un an et moins de 5 ans	1 717	2 595
A plus de 5 ans	16 324	16 617
Total	34 613	38 214

Excédents de trésorerie

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie est effectué par le Groupe dans le cadre défini par la politique de gestion qui privilégie les critères de liquidité et de sécurité.

4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Impacts application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

En K€	31/12/2021	31/12/2022
Loyers payés au titre des contrats de locations en charges externes	6 385	6 340
Impact EBITDA	6 385	6 340
Dotation aux amortissements	-5 845	-5 739
Impact Résultat opérationnel courant	540	600
Charge d'intérêts financiers en coût de l'endettement financier	-642	-830
Impact résultat net de l'ensemble consolidé	-102	-230

4.2 Autres produits et charges opérationnels courants

	2021	2022
Pertes sur créances irrécouvrables	-78	-167
Ecart de change	-178	38
Crédit Impôt Recherche	424	453
Autres produits et charges opérationnels courants	258	238
Autres produits et charges opérationnels courants	426	562

4.3 Autres produits et charges opérationnels

	2021	2022
Frais et provisions liés à la mise en œuvre du plan de transformation (2)	-444	-161
Plus-values de cessions	+97	0
Honoraires de conseil	-226	-479
Honoraires et prestations Biocides	575	0
Autres produits et charges opérationnels	-89	-126
Management Fees Kartesia	0	-250
Dépréciation du Goodwill UGT Europe du Nord	-500	-711
Provision Moins-value de cession Norvège	-256	0
Moins-value de cession PHEM	-419	0
Autres produits et charges opérationnels	-1 262	-1 727

- (1) Dans le cadre de son plan de transformation visant à améliorer la rentabilité du groupe, ORAPI a encouru des coûts non récurrents liés à la mise en œuvre de ce plan : coûts de départ, transferts, conseils. Le produit constaté au 31 décembre 2022 correspond à une reprise de provisions.

4.4 Le coût de l'endettement financier net

	2021	2022
Intérêts sur emprunts	59	39
Intérêts sur emprunts obligataires	3 667	0
Charges à répartir sur frais de financement	982	0
Charges d'intérêts financiers sur contrats de location	642	830
Autres (dont commissions factor)	591	652
Total	5 941	1 521

4.5 Impôt sur les sociétés

Ventilation de la charge d'impôt :

	2021	2022
Impôt exigibles	828	127
Impôts différés	-111	140
Total	717	267

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique qui serait constaté avec application du taux d'IS en vigueur s'analyse comme suit :

	2021	2022
Impôt théorique ((-) = produit)	266	308
Effet des taux d'imposition à l'étranger	37	26
Crédits d'impôts	-291	-337
CVAE (net)	228	342
Différences permanentes (net)	998	557
Profit non taxé sur perte passée non activée	21	0
Profit non taxé suite utilisation des déficits reportables	- 874	- 546
Reprise des impôts différés actifs suite utilisation des déficits reportables	874	546
Activation d'impôts différés relatifs aux déficits reportables antérieurs	- 874	- 546
Impôts différés non reconnus sur pertes fiscales	195	45
Impôts différés non reconnus sur dépréciation du goodwill	137	-129
Impôt réel	717	267

Les bases d'impôt différé s'analysent comme suit :

Actif (+), Passif (-)	2021	2022
Impôt différé sur crédit-bail	-252	-236
Impôts différés sur avantages sociaux	1 133	841
Impôts différés liés à la fiscalité locale française (net)	-51	-54
Impôts différés liés à des retraitements de consolidation	- 2 339	- 2 108
Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables	1 740	1 506
Impôt différés liés à la fiscalité locale étrangère (net)	16	98
Total impôt différé net	247	47

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi International, Chimiotecnic Vénissieux, Orapi Europe, Proven Orapi Group, Orapi Hygiène et Orapi Academy sont intégrées fiscalement.

Au 31/12/2022, les sociétés françaises présentent des déficits reportables non activés à hauteur de 22 041 K€, dont 2 388 K€ correspondent à des déficits antérieurs à l'entrée des sociétés concernées dans le périmètre d'intégration fiscale, 11 923 K€ ont été générés dans le périmètre de l'intégration fiscale et 7 730 K€ sont en cours d'agrément.

Le Groupe considère la CVAE comme un impôt sur résultat.

4.6 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges au titre de l'exercice s'élèvent à 1 621 K€ (2021 : 1 413 K€).

Orapi n'a pas reconnu de frais de recherche et développement à l'actif de son bilan. Les critères de faisabilité technique, d'intention d'achèvement du développement et de vente, de disponibilité des ressources nécessaires au développement et de capacité à évaluer de façon fiable les dépenses relatives au développement peuvent être considérés comme remplis.

En revanche, des incertitudes majeures portent sur les débouchés commerciaux des développements effectués : la capacité à vendre le produit fini issu des développements n'est pas systématiquement avérée, rendant incertaine la génération d'avantages économiques futurs.

4.7 Résultat par action et résultat dilué par action

(K€)	31/12/21	31/12/22
Résultat Net Part du Groupe (RNPG)	194	805
Nombre moyen pondéré d'actions existantes (après neutralisation des actions auto-détenues)	6 520 309	6 511 022
Instruments diluant le RNPG (<i>stock-options</i> – cf. Note 6.4)	0	0
Nombre d'actions maximales après les levées	6 520 309	6 511 022
RNPG par action (€)	0,03	0,12
RN dilué PG par action (€)	0,03	0,12

Il n'y a pas d'instrument, non dilutif à la clôture, qui pourrait diluer le RNPG par action à l'avenir.

4.8 Transaction avec les parties liées

Rémunération des organes de direction

Les rémunérations brutes des dirigeants mandataires sociaux, comprenant 3 personnes, au titre de l'exercice 2022 sont :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Jetons de présence	Total
Rémunérations des organes de direction du groupe	1 054 672	0	4 651	53 317	0	1 112 640

Il n'existe pas de retraites « chapeau » pour les dirigeants ni de convention entre la société et ses mandataires sociaux relatives à des indemnités de départ.

Transactions avec MG3F

La société La Financière M.G.3.F (SIREN 353 946 577 00015), société holding qui détient plus de la moitié des droits de vote de la société Orapi SA, assure des prestations de politique générale, commerciale et marketing ainsi que de direction administrative et financière pour le Groupe, dans le cadre d'une convention spécifique conclue à des conditions de marché. Orapi SA détient un compte courant débiteur avec M.G.3.F pour 1 639 960,15 € au 31/12/2022. Un remboursement de 250 000 € a été réalisé en janvier 2023.

La société La Financière M.G.3.F a facturé au cours de l'exercice 2022 à :

- Orapi SA
 - 1 135 K€ (vs 1 550 K€ en 2021) au titre de prestations de service ;
 - 5 K€ (vs 5 K€ en 2021) au titre des frais d'assurance en responsabilité des dirigeants.

Orapi SA a facturé 16 K€ à MG3F au titre d'intérêts financiers sur compte-courant (vs 16 K€ en 2021).

Transactions avec Kartesia Management SA

Orapi a versé sur l'exercice 2022 à Kartesia Management un montant de 250 K€ correspondant à la troisième année de gouvernance.

Transactions avec la Fondation d'entreprise Orapi Hygiène

Au cours de l'exercice 2021, la fondation Orapi Hygiène a reçu de la part de Orapi SA 150 K€ de versement en numéraire au titre du financement du programme d'action pluriannuel dans le cadre de la prolongation de la Fondation pour une durée de 5 ans.

Transaction avec les dirigeants

Bons de souscription d'actions (confère §2.3.1)

Levée d'option d'achat des ORA2 (confère §2.3.2)

Actions gratuites (confère §6.4)

Natures des relations entre Orapi SA et ses filiales

Les principales relations entre Orapi SA et ses filiales peuvent être de nature suivante :

- Achats ou ventes de produits finis : ces opérations sont réalisées en appliquant le principe d'un prix de revient auquel est ajouté une marge industrielle ;
- Prestations de services données : en particulier, dans le cadre d'une convention de management fees, la société ORAPI SA apporte un support aux filiales en termes de direction, marketing, finance et comptabilité, ressources humaines et informatique...
- Prestations de services reçues : Les prestations de service reçues par ORAPI SA en provenance de ses filiales sont ponctuelles et marginales et sont liées à des refacturations de personnel dans le cadre de gestion de projets ;
- Contrats de location : il s'agit de conventions de sous-location portant sur des locaux de bureaux et de stockage sous-loués à Orapi Hygiène ;
- Transferts dans le cadre d'accords de financement ou de gestion de trésorerie : une convention de gestion de trésorerie est en vigueur entre les sociétés MG3F, ORAPI SA et ses filiales. Au titre de cette convention, ORAPI SA prête ou emprunte des liquidités au travers de compte-courants ;
- Fourniture de garanties ou de sûretés : ORAPI garantit des dettes bancaires et des garanties fournisseur de certaines de ses filiales. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe ORAPI.

4.9 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires (K€)	EY	Deloitte	Autres
Honoraires de certification des comptes	110 734	151 982	0
Honoraires autres que la certification des comptes (1)	5 350	10 350	0
TOTAL	116 084	162 332	0

(1) Les honoraires autres que la certification des comptes sont relatifs à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales principalement.

5 Information sectorielle

Orafi a retenu le secteur géographique, fonction de l'implantation des actifs comme critère unique d'information sectorielle. Selon ce critère, l'activité peut être répartie en 4 segments principaux : Europe du Nord, Europe du Sud, Amérique du Nord, Asie & Reste du monde.

Cette répartition est présentée selon des principes comptables identiques à ceux du *reporting* interne et reproduit l'information sectorielle synthétique définie pour gérer et mesurer en interne les performances de l'entreprise.

5.1 Information par secteur géographique de l'exercice 2022

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Chiffre d'affaires net du secteur	13 552	202 519	1 966	11 563		229 600
Ventes inter-activités	203	3 991	0	12	-4 205	
Total chiffre d'affaires net	13 755	206 510	1 966	11 575	-4 205	229 600
Amortissement des immobilisations	-970	-10 288	-106	-373		-11 737
Résultat opérationnel courant	-459	2 486	124	2 446	-13	4 584
Résultat Opérationnel	-1 198	1 485	124	2 459	-13	2 857
Coût de l'endettement financier net						-1 521
Autres produits et charges financiers						-141
Impôt						- 267
Résultat net de l'ensemble consolidé						927
Résultat net (part des minoritaires)						121
Résultat net (part du Groupe)						805

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Goodwills	5 222	30 371	245	1 084		36 922
Immobilisations corporelles nettes	304	19 638	19	2 210		22 171
Autres immobilisations	987	5 210	102			6 299
Actifs au titre des droits d'utilisations	2 322	21 767	535	1 057		25 681
Actifs sectoriels autres	4 878	80 447	824	4 043	-2 332	87 860
Actifs financiers	539	9 278	40	1 786		11 642
Participations dans les entreprises associées		0				0
Actifs d'impôt		774				774
Actifs détenus en vue de la vente						
Total Actif	14 252	167 486	1 764	10 180	-2 332	191 350
Passifs sectoriels	3 373	58 852	192	2 020	122	64 559
Dettes financières	0	37 710	111	393		38 214
Passif de location non courant	1 574	17 433	478	1 004		20 489
Passif de location courant	826	4 858	78	71		5 833
Dette inter – sociétés	1 881	-1 011	0	-816	-55	0
Passifs d'impôt	835	492	31	-10	-189	1 158
Capitaux propres	5 763	49 151	876	7 518	-2 211	61 096
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente						
Total Passif	14 252	167 485	1 764	10 180	-2 332	191 350
Investissements	64	8 065	7	127	0	8 263

5.2 Information par secteur géographique de l'exercice 2021

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Chiffres d'affaire nette du secteur	13 490	203 136	1 739	8 258		226 623
Ventes inter-activités	99	3 245	0	9	-3 352	
Total chiffre d'affaires net	13 589	206 381	1 739	8 267	-3 352	226 623
Amortissement des immobilisations	-987	-10 551	-100	-384		-12 023
Résultat opérationnel courant	-361	6 892	113	1 514	231	8 390
Résultat Opérationnel	-620	6 387	113	1 516	-268	7 128
Coût de l'endettement financier net						-5 941
Autres produits et charges financiers						-75
Impôt						- 717
Résultat net de l'ensemble consolidé						394
Résultat net (part des minoritaires)						199
Résultat net (part du Groupe)						194

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Goodwills	6 019	30 371	231	1 081		37 703
Immobilisations corporelles nettes	333	17 207	17	2 271		19 828
Autres immobilisations	1 045	5 203	96			6 344
Actifs au titre des droits d'utilisations	2 519	23 334	211	1 008		27 073
Actifs sectoriels autres	5 042	72 436	813	3 140	-2 284	79 147
Actifs financiers	541	11 151	112	1 562		13 366
Participations dans les entreprises associées		0				0
Actifs d'impôt		1 184				1 184
Actifs détenus en vue de la vente	121					121
Total Actif	15 620	160 886	1 480	9 062	-2 284	184 764
Passifs sectoriels	2 372	58 458	226	1 752	-1 456	61 353
Dettes financières	0	33 896	153	564		34 613
Passif de location non courant	1 878	19 533	129	952		22 432
Passif de location courant	743	4 094	99	66		5 003
Dette inter – sociétés	1 476	-806	0	-670	0	0
Passifs d'impôt	957	398	29	107	118	1 609
Capitaux propres	8 160	45 312	845	6 291	-946	59 661
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	94					94
Total Passif	15 620	160 886	1 480	9 062	-2 284	184 764
Investissements	144	6 573	11	107	0	6 835

6 Informations

6.1 Engagements hors bilan : nantissements, cautions et garanties

Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2022	Total du poste de bilan au 31/12/2022	% nanti ou hypothéqué
CBI BPI	Nantissement titres société non cotée	Sept-16	Sept-28	2		
	Total Immobilisations Incorporelles			2	43 433	0%
Banque Postale	Nantissement matériel	Mars-22	Janv-27	1 391		
Emprunt CIC	PPD et Garantie Hypothécaire	Janv-18	Janv-27	355		
	Total Immobilisation corporelles			1 746	22 171	8%
Banque Populaire	Cautiion bancaire	Févr-18	Févr-28	240		
BNP	Cautiion bancaire	Juin-17	Déc-23	90		
BNP	Cautiion bancaire	Mai-15	ND	150		
Fiscale	Cautiion administrative et fiscale droits de douane	Févr-15	Avr-25	72		
Cautiion OAM	Garantie de bonne exécution	août-17	août-23	13		
	Total Trésorerie			565	9 069	6%
Eurofactor	Affacturage			16 510		
Ligne de crédit Canada	Nantissement sur stocks et clients	juil-22	juil-23	346		
	Total Nant. sur stock et clients			16 856	75 606	22%

À la suite de la cession de sa filiale DACD le 15 mars 2019, ORAPI a octroyé à l'acquéreur de la société DACD une garantie de passif fiscal plafonnée à hauteur de 1,25 M€ et prenant effet le jour de la cession pour expirer un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration.

Cette garantie n'a pas été activée et a pris fin le 1^{er} février 2023.

À la suite de la cession de sa filiale PHEM le 30 septembre 2021, ORAPI a octroyé à l'acquéreur de la société PHEM une garantie de passif plafonnée à hauteur de 1.26 M€.

Le Bénéficiaire pourra mettre en jeu la Convention de Garantie à partir du moment où une réclamation aura été notifiée au Garant et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2023, hormis pour les Pertes de nature fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la Convention de Garantie pourra être mise en jeu jusqu'au 31 décembre 2024 (étant précisé que s'agissant des Pertes de nature fiscale, sociale et douanière, le Bénéficiaire pourra notifier toute réclamation au Garant jusqu'au 31 janvier 2025 inclus).

Afin de garantir le paiement de toute créance exigible, il a été convenu entre le Cédant et le Cessionnaire à l'article 3.7 de ladite Garantie la remise par acte séparé d'une convention de séquestre d'un montant global de SIX CENT MILLE (600.000) euros, dégressive à chaque date anniversaire, à compter du 1^{er} octobre 2022, sous réserve de l'absence de mise en jeu de la Garantie notifiée par le Cessionnaire ou/et ayant donné lieu à un paiement au profit de ce dernier antérieurement à chacune desdites dates anniversaires.

Cette somme sera alors ramenée, à un montant de QUATRE CENT MILLE (400.000) euros à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023, puis ramenée à un montant de DEUX CENT MILLE (200.000) euros à compter du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le compte séquestre a été comptabilisé en débiteurs divers avec un solde initial de 600 000€. Au 31 décembre 2022 le solde est ramené à 400 000€.

6.2 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble de Singapour, Orapi a vu son droit d'utilisation du terrain renouvelé jusqu'au 1^{er} mai 2042. Ce renouvellement du droit d'utilisation a été négocié en contrepartie de la réalisation d'investissements d'un montant de 2,7 MSGD d'une part, et de l'atteinte d'un Coefficient d'Occupation des Sols de 0,78 d'autre part. Ces deux contreparties sont réalisées au 31 décembre 2020.

6.3 Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2022 se répartissent comme suit :

Effectifs au 31/12/2022	Employés	Cadres	Total
Europe	665	216	881
Amérique	12	1	13
Asie +Reste du monde	64	7	71
Total	741	224	965

6.4 Attribution d'actions gratuites

Le Directoire a décidé, en date du 3 octobre 2022, de procéder à l'attribution gratuite de 4 000 Actions de Performance (AP 2023), au profit de certains membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce (Plan AGP 2022-2024). A l'issue d'une période d'Acquisition prenant fin le 17 mai 2024, les AP 2023 seront définitivement acquises aux Bénéficiaires ayant conservé la qualité de salarié d'une société du Groupe, d'une part, et sous réserve de la réalisation des conditions de performance décrites dans le règlement du plan, d'autre part.

14 000 actions ordinaires (AO) attribuées au cours de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une attribution définitive le 22 juillet 2022

Au 31/12/2022, les informations relatives au suivi d'attribution d'actions gratuites ordinaires (AO) sont les suivantes :

Plan d'attribution d'actions gratuites (actions ordinaires AO - plans en cours)	Nombre	Date d'attribution	Cours	Date d'acquisition définitive	Fin période de conservation
Nombre de droits attribués durant l'exercice	4 000	03/10/2022	4.44	17/05/2024	17/02/2025
Nombre de droits attribués durant les exercices précédents	87 000	17/05/2021	7.41	17/05/2024	17/05/2025
	9 000	07/10/2021	6.99	17/05/2024	17/05/2025
	14 000	21/07/2021	5.09	22/07/2022	21/07/2023
	6 000	20/10/2020	6.40	20/10/2021	20/10/2022*
Nombre de droits déçus	18 000	-	-		
Nombre de droits à la clôture	82 000	-	-		

*ces actions ne peuvent être cédées avant la cessation des fonctions de mandataire du bénéficiaire

Les conditions de performance des AP 2022 attribuées en 2021, ayant été réalisées, 26 000 AP 2022 seront définitivement acquises aux Bénéficiaires ayant la qualité de salarié d'une Société du Groupe le 17 mai 2024.

Au 31/12/2022, les informations relatives au suivi d'attribution des actions de préférence (AP) non admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont les suivantes :

Plan d'attribution d'actions actions de préférence (AP) - plans en cours)	Nombre	Date d'attribution	Cours	Date d'acquisition définitive	Fin période de conservation
Nombre de droits attribués durant l'exercice	0	-	-		
Nombre de droits attribués durant les exercices précédents	950	20/10/2020	N/A	20/10/2021	20/10/2022
Nombre de droits déçus	50	-	-		
Nombre de droits à la clôture	900	-	-		

6.5 Evénements postérieurs à la clôture

Levée de l'option d'achat des ORA2

En date du 20 décembre 2022, LA FINANCIERE MG3F, substituée par la société GC CONSULT a notifié son intention de lever l'option consentie et de racheter les 2.242.763 ORA2 sous promesse.

En date du 2 janvier 2023, la société GC CONSULT a procédé au règlement du prix de cession des 2.242.763 ORA2 entre les mains des fonds Kartesia pour une somme globale de 11.662.367 euros.

Les conditions de l'émission et les caractéristiques des ORA2 et les tableaux d'incidence figurent dans le prospectus visé par l'AMF consultable sur le site de la société (rubrique Finances/Information réglementée/Notes d'opération).